

1. Présentation générale de l'institution

Le Réfer (Réseau Francilien du Réemploi) fédère 37 Ressourceries, recycleries, et autres acteurs du réemploi.

2. Enjeux et opportunités du réemploi

1) Atteindre les objectifs de la LTECV - Le développement de la prévention et du réemploi pour faire baisser le nombre de déchets est essentiel pour pouvoir atteindre les objectifs de la LTECV et du paquet économie circulaire européen.

2) Un immense potentiel de réduction des déchets : 25% des Déchets Ménagers pourraient faire l'objet d'un réemploi. Seules les ressourceries traitent 100% de ce qu'on leur apporte, soit par la réutilisation soit par une orientation vers les filières de recyclage appropriée. Elles remplissent une mission d'intérêt général.

3) Un formidable vivier d'emplois : lorsqu'il est porté par les Ressourceries, le réemploi crée 850 ETP pour 10 000 tonnes traitées contre 31 pour les centres publics de tri des collectes sélectives, 3 pour l'incinération et 1 pour l'enfouissement.

4) Un impact social peu reconnu – Les ressourceries et structures Emmaus ont une fonction sociale et solidaire en permettant l'insertion par l'activité économique et en garantissant des prix de sortie très bas.

5) Un enjeu d'éducation à l'environnement : le réemploi et la réutilisation proposée par les structures de proximité encouragent les changements de comportement.

3. Propositions concrètes

1) Fixer un objectif de réemploi / réutilisation indépendamment du recyclage de 10% pour les DMA à l'horizon 2030.

2) Fixer un objectif de développement d'équipements de proximité de type Ressourceries, recycleries, Emmaus : **1 équipement multi-flux pour 25 000 habitants** (soit environ 2000 supplémentaires pour 2030).

3) Fixer un objectif de développement d'emplois prenant en compte la dimension environnementale et le potentiel social qu'offre le réemploi / réutilisation de proximité. **40 000 emplois « verts » supplémentaires pour 2025, 70 000 pour 2030**

4) Créer un dispositif de financement plus rationnel et sécurisant pour le réemploi et la réutilisation qui soutiendrait pérennisation et développement du secteur :

- **Flécher une partie des financements des REP vers la prévention et le réemploi / réutilisation.**

- **Créer un organisme collecteur et redistributeur en charge d'assurer le financement du secteur ainsi que son développement.** Cet organisme pourrait prendre la forme d'un éco-organisme du réemploi solidaire et collecterait la part dédiée au sein des filières REP.

- La gouvernance de cet organisme associerait les acteurs historiques de la solidarité sur ce secteur et différentes parties prenantes.

5) Maximiser les externalités positives du réemploi / réutilisation de proximité (insertion, solidarité, formation aux métiers verts, mobilisation des habitants) en fléchant les fonds vers les acteurs à but non-lucratifs.

6) Étendre le principe de REP aux objets non-couverts (50% du gisement potentiellement réemployable n'est pas couvert par une REP – bibelots, vélos, matériel sportif, vaisselle, jouets etc.)